

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
Séance du 23 février 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-trois février à dix-huit heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur François RENAUD, Maire.

**PRESENTS** : M. François RENAUD, Mme Françoise NOYER, M. Éric VIGNERON, Mme Denise NORMAND, M. Stéphane BAILLY, M. Sébastien BLANCHET, Mme Céline BRETON, Mme Gwénaëlle GEORGES, M. Michel PATERNOSTER, M. Michaël SIROT, Mme Véronique SIROT, M. Denis AGOGUÉ, M. Michel BOUVET, Mme STOUPAK.

**ABSENTE REPRÉSENTÉE** : Mme Dolorès GRENINGUEY pouvoir à Mme Françoise NOYER

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 14

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 15

Date de la convocation : 16 février 2021

Date d'affichage : 16 février 2021

Mme Françoise NOYER est nommée secrétaire de séance.

**ORDRE DU JOUR**

1. Lecture et approbation des procès-verbaux des 1<sup>er</sup> décembre 2020 et 25 janvier 2021
2. Décisions relatives aux délégations octroyées par le Conseil Municipal au Maire exercées depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2020
3. Arrêtés pris par le Maire depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2020
4. Désignation d'un notaire pour l'établissement des baux commerciaux
5. Réactivation du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.)
6. Désignation des membres du C.C.A.S.
7. Attribution d'une subvention au C.C.A.S.
8. Demande d'aide financière
9. SPA – Convention Fourrière
10. Nouveau projet nucléaire
11. Informations diverses
  - a. Remerciements pour les bons d'achat et colis
    - i. Mme BAUBI-ROYO
    - ii. M. et Mme GALHARRETBORDE
    - iii. M. et Mme CHAUSSON
    - iv. M. et Mme THOLON
    - v. Mme LEMAITRE
    - vi. Mme BOIN
  - b. Remerciements pour le versement des subventions
    - i. M. NARGEOT pour l'ARANDOL
    - ii. L'ADMR - Service Portage des Repas
    - iii. MFR (Maison Familiale Rurale) – aide enfant ZWILLER
    - iv. Le Comité des Fêtes
    - v. Tennis Club
  - c. Conseiller numérique, médecin salarié et tiers lieux en commun avec les communes de Belleville-sur-Loire et Sury-près-Léré.
12. Questions diverses

1. **Lecture et approbation des procès-verbaux des 1<sup>er</sup> décembre 2020 et 25 janvier 2021** – Le Conseil Municipal approuve, *par 14 voix « Pour » et 1 abstention (Mme STOUPAK)*, le procès-verbal du 1<sup>er</sup> décembre 2020. Le procès-verbal du 25 janvier 2021 est approuvé, *à l'unanimité*.
2. **Décisions relatives aux délégations octroyées par le Conseil Municipal au Maire exercées depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2020** – M. le Maire a pris une décision, à savoir :
  - DEC 2021\_02\_10\_01 – Vente d'une tonne à eau à M. Éric DOISNE pour un montant de 50 €
3. **Arrêtés pris par le Maire depuis le 01 décembre 2020** - M. le Maire informe les membres de l'assemblée des arrêtés qui ont été pris depuis le 1<sup>er</sup> décembre dernier.

#### 4. **Désignation d'un notaire pour l'établissement des baux commerciaux**

Mme NOYER explique le choix de la nature du bail et du notaire. La nature du bail souhaité par la Municipalité est un bail authentique, offrant plus de garanties qu'un bail sous seing privé, aussi bien pour le bailleur que pour le preneur.

Le notaire choisi est Maître CHESNOY, qui a la spécificité de rédiger grand nombre de baux commerciaux.

M. BOUVET demande pourquoi nous n'avons pas sollicité Maître BIGEARD, Notaire à Léré.

Mme NOYER répond que Maître CHESNOY est spécialisé dans les baux commerciaux et qu'elle s'étonne de cette question puisque l'équipe précédente, dont il faisait partie, avait elle-même choisi un cabinet d'avocats pour la rédaction des baux du Centre de Soins et non pas Maître BIGEARD.

Après quelques échanges et le regret de l'opposition, il est procédé au vote.

Le Conseil Municipal, *à l'unanimité*, décide de louer les locaux commerciaux à Mme CADOT et à la SASU Piffard Family et *par 12 voix « Pour » et 3 « Contre » (M. AGOGUÉ, M. BOUVET et Mme STOUPAK)* désigne Maître CHESNOY, Notaire à Gien, pour la rédaction des baux.

#### 5. **Création du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.)** – M. le Maire donne la parole à Mme NOYER.

Mme NOYER argumente sur l'importance d'un C.C.A.S. sur la Commune. Le Conseil d'Administration du CCAS est composé d'élus et de personnes extérieures au Conseil Municipal qui, par leurs connaissances du terrain et personnes en situation difficile (si bien physique que matériel) seront d'une grande aide.

M. AGOGUÉ a répondu que c'était simplement pour faire plaisir à un certain électorat.

Mme NOYER répond que c'est faux, c'est uniquement la volonté d'ouvrir le social à des personnes extérieures au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, *par 12 Voix « Pour » et 3 voix « Contre » (M. AGOGUÉ, M. BOUVET et Mme STOUPAK)*, décide de créer le Centre Communal d'Action Sociale.

#### 6. **Désignation des membres du C.C.A.S.** – Le Conseil Municipal, *par 12 Voix « Pour » et 3 voix « Contre »*, décide de fixer à 8, le nombre de membres qui siégeront au Conseil d'Administration du C.C.A.S. et désigne M. François RENAUD, Mme Françoise NOYER, Mme Denise NORMAND, Mme Dolorès GRENINGUEY, membres du Conseil Municipal, et Mme Odile de LAMMERVILLE (Présidente de l'ADMR), Mme Marie-Claude MAUDRY (représentante de la Paroisse), Mme Danièle CHARACHE (Remplaçante portage repas à domicile), M. Thierry BEDU (artisan, pompier) membres extérieurs.

#### 7. **Attribution d'une subvention au C.C.A.S.** – Le Conseil Municipal, *par 11 voix « Pour », 3 voix « Contre » (M. AGOGUÉ, M. BOUVET, Mme STOUPAK) et 1 abstention (M. PATERNOSTER)* décide d'accorder une subvention de 25.000 €.

8. **Demande d'aide financière** – Le Conseil Municipal, *par 8 Voix « Pour » et 7 abstentions (M. AGOGUÉ, M. BAILLY, M. BLANCHET, M. BOUVET, Mme GEORGES, M. SIROT, Mme STOUPAK)* a décidé d'accorder une aide financière de 150 €.
9. **SPA – Convention financière** – Le Conseil Municipal, *à l'unanimité*, a décidé d'approuver la convention de fourrière avec la SPA de Bourges.
10. **Nouveau projet nucléaire** – Le Conseil Municipal, *à l'unanimité*, donne mandat spécial à M. le Maire pour entreprendre toutes les démarches et participer à toutes les réunions visant à informer le Conseil Municipal sur la pertinence de l'installation de nouvelles tranches nucléaires sur le site du CNPE à Belleville.

## 11. Informations diverses

### a. Remerciements pour les bons d'achat et colis

- i. Mme BAUBI-ROYO
- ii. M. et Mme GALHARRETBORDE
- iii. M. et Mme CHAUSSON
- iv. M. et Mme THOLON
- v. Mme LEMAITRE
- vi. Mme BOIN
- vii. M. IZZI

### b. Remerciements pour le versement des subventions

- i. M. NARGEOT pour l'ARANDOL
- ii. L'ADMR - Service Portage des Repas
- iii. MFR (Maison Familiale Rurale) – aide enfant ZWILLER
- iv. Le Comité des Fêtes
- v. Tennis Club

### c. Conseiller numérique, médecin salarié et tiers lieux en commun avec les communes de Belleville-sur-Loire et Sury-près-Léré – M. le Maire expose aux membres de l'assemblée :

- Conseiller Numérique : Projet de recrutement d'un conseiller numérique en commun avec les Communes de Belleville-sur-Loire, Sury-près-Léré, Santranges et peut-être Savigny.
- Médecin salarié : Le projet est à l'étude en collaboration avec la Région Centre pour l'emploi d'un médecin salarié.
- Tiers lieu : Ce projet est à l'étude avec Belleville-sur-Loire et Sury-Près-Léré.

## 12. Questions diverses

a. **M. RENAUD** informe les membres du Conseil Municipal qu'un courrier a été adressé, début février, à Val de Berry demandant des travaux de rénovation de la Pharmacie ainsi qu'une baisse de loyer afin d'optimiser ce commerce. Il précise également la mise en place d'une borne de téléconsultation à la charge de la Commune.

b. **Mme NOYER** signale que le bail de l'épicerie cosnoise, sise rue du 16 juin 1940, a été signé le 07 décembre dernier. Val de Berry est dans l'attente de l'ouverture de ce commerce.

c. **Mme NOYER** fait un point sur les bons d'achat délivrés aux personnes âgées. 238 bons ont été distribués et seulement 220 utilisés.

d. **M. RENAUD** informe les membres de l'assemblée de l'ouverture, prochainement, d'un institut de beauté ainsi que l'installation d'un foot truck qui se positionnera sur la place tous les vendredis à compter du mois d'avril.

e. **M. VIGNERON** informe le Conseil Municipal de la réception des travaux du Centre de Soins, quelques interventions doivent encore avoir lieu (baguettes à recoller, auréoles et moisissures suite aux fuites).

f. **M. VIGNERON** fait un point sur les travaux des commerces et de la Route de Gien. **M. BOUVET** s'interroge : pourquoi 2 emplacements, Rue de la Judelle, n'ont pas été engazonnés. **M. VIGNERON** répond qu'une réflexion est menée sur un changement de destination.

g. **Mme NORMAND** informe les membres du conseil, qu'avec l'aide de M. PERADON, une nouvelle organisation a été mise en place, au restaurant scolaire, suite au nouveau protocole sanitaire et ce depuis le 18 janvier 2021.

h. **Mme NORMAND** signale que le bulletin municipal est en cours de distribution. Un contrat a été signé avec la Poste. A ce sujet, **Mme STOUPAK** signale qu'elle n'est pas membre de la commission Travaux-Voirie. Une correction sera apportée lors du prochain bulletin.

i. **Mme SIROT** informe les membres du Conseil qu'un distributeur de sachets pour les déjections canines a été installé dans le Parc de la Mairie.

j. **M. AGOGUÉ** demande si la Mairie est intervenue concernant les problèmes de stationnement. M. le Maire répond qu'il est juste intervenu pour les véhicules stationnés en haut de la Rue de Bel Air.

k. **M. AGOGUÉ** signale qu'aucune réponse n'a été apportée au courrier et au mail de M. BLIN, Président de l'Association Intercommunale de Défense des Victimes d'Inondations (AIDVI). M. le Maire répond que le courriel reçu n'appelait aucune réponse de notre part puisqu'il relatait un étonnement de M. BLIN sur le peu de réaction des membres du conseil lors de la lecture de son courrier.

M. le Maire informe que la Sté MEYER, en charge des travaux, n'a pas donné de nouvelles. Une relance sera faite. Il faut savoir que VNF se désengage de tout concernant les travaux d'entretien.

**M. VIGNERON** en profite pour signaler qu'il a été constaté un affaissement des berges au niveau de la pelle qui n'était pas récent. Un enrochement sera effectué.

l. **M. AGOGUÉ** s'étonne de ne pas avoir été convoqué, en tant que membre de la Commission des Travaux, alors qu'il a vu dans la presse que des travaux allaient être effectués sur la Commune, et que des personnes lui ont rapporté avoir vu un groupe d'élus arpenter les rues de Léré. M. le Maire répond que la Commission des Travaux n'a jamais été mise en place et encore moins réunie en raison du contexte sanitaire.

Il précise à M. AGOGUÉ qu'il sera convoqué, comme il se doit, quand la commission se réunira.

m. **Mme STOUPAK** demande si la Commission des Finances va se réunir pour l'établissement du budget. M. le Maire répond positivement.

n. **M. PATERNOSTER** tient à expliquer son abstention sur le vote de la création du C.C.A.S. Il s'interroge sur le fait d'inclure le repas des anciens et les colis dans ce dit budget. Pour lui cette dépense doit être prévue sur le budget communal.

o. **M. BOUVET** demande où en est le dossier des chemins communaux occupés illégalement par un administré. M. le Maire répond qu'il a rendez-vous le lendemain avec l'intéressé qui doit fournir des justificatifs.

p. **M. SIROT** informe les membres de l'assemblée qu'il est contact avec CAMPAGNOLE pour le renouvellement du site internet de la commune ainsi qu'ADEXOS (société qui le gère actuellement).

q. **Mme GEORGES** signale qu'il y a d'importants nids de poule sur la levée. M. le Maire répond qu'il va demander aux Services Techniques d'intervenir.

r. **Mme GEORGES** demande s'il y a du nouveau pour « La Charrette ». M. le Maire répond par la négative.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 h 10.

Le 26 février 2021

Le Maire,



**François RENAUD**